

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

L'an deux mil treize, le douze décembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 décembre 2013

Présents : Ballot M, Bataille J-L, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (représente Daude C) , Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Hanicot J, Herbert F, Lacouturière B, Lissandre A , Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : De Lagausie C,

Suppléants non votants : Cluzel M, Kocir C, Maunoury F, Riboulet J,

Participe également à la réunion : Urbaniak Sylvain

Personnel

Création et suppression de poste

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'un des agents de la Communauté de Communes peut prétendre à un avancement de grade

Afin de pouvoir nommer cet agent sur le poste auquel il peut prétendre, il convient de créer le poste correspondant, à savoir, un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Après en avoir délibéré et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 17 décembre 2013, le Conseil Communautaire :

- 1) décide de compléter le tableau des emplois de la Communauté de Communes par la création du poste d'Adjoint Technique Principal de deuxième Classe (Filière technique)**
- 2) décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique de première Classe du tableau des emplois de la Communauté de Communes**
- 3) dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé, et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.**

**Fait à Eymoutiers
Le 18 décembre 2013
Le Président**